

**RELEVÉ D'AVIS DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE SORBONNE
UNIVERSITÉ REUNI EN FORMATION ORDINAIRE**

SEANCE DU 14 MAI 2020

Point unique : présentation du nouveau plan de continuité de l'activité de Sorbonne Université

**LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DU CHSCT DE SORBONNE UNIVERSITÉ APPROUVENT PAR 6 VOIX
POUR (3 REUNIS, 1 ALLIANCE DE L'UNSA ET NON SYNDIQUES, 1 SGEN-CFDT, 1 SNPTES) ET 3 VOIX
CONTRE (3 CGT) LE NOUVEAU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DE SORBONNE UNIVERSITÉ.**

Avis 1 : information médico-psychologique – SNPTES – transmis le 11 mai 2020

Le CHSCT demande que des mesures soient prises afin d'anticiper les risques psychosociaux (RPS) liés au retour au travail ensemble :

- renforcement des dispositifs RPS existants,
- mise en place d'une cellule d'écoute dédiée à la crise sanitaire avec psychologue dans l'université
- formations avant reprise de tous les encadrants à appréhender la gestion des équipes lors de la reprise d'activité avec psychologue et médecin de prévention.

**LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DU CHSCT DE SORBONNE UNIVERSITÉ APPROUVENT A
L'UNANIMITÉ (3 CGT, 3 REUNIS, 1 ALLIANCE DE L'UNSA ET NON SYNDIQUES, 1 SGEN-CFDT, 1 SNPTES)
L'AVIS CI-DESSUS.**

Avis 2 : Dégâts psychosociaux – SGEN-CFDT – transmis le 13 mai 2020

En cette période de prolongation de confinement pour les personnels, sommés de rester en télétravail ou dans l'impossibilité de maintenir une activité professionnelle, nous tirons un signal d'alarme sur les risques générés de souffrance psychologique.

Peu ou pas d'interactions professionnelles, un délitement des liens sociaux, un isolement, des conditions de travail matérielles inadaptées, une absence de perspective, une priorisation des activités accentuant un sentiment d'inutilité, une angoisse diffuse liée à la situation sanitaire, tous les ingrédients sont réunis pour un désinvestissement et une perte de repères préjudiciable.

Nous demandons que l'université se lance dans un programme de « réparation » des dégâts entamés, en allant au-devant des personnels (beaucoup n'ont pas de contacts actuellement), en mettant en relation les AP, les médecins et psychologues du travail, les représentants du personnel, etc. afin d'ouvrir un espace salubre de recensement des besoins, de dialogue et d'écoute.

**LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DU CHSCT DE SORBONNE UNIVERSITÉ APPROUVENT A
L'UNANIMITÉ (3 CGT, 3 REUNIS, 1 ALLIANCE DE L'UNSA ET NON SYNDIQUES, 1 SGEN-CFDT, 1 SNPTES)
L'AVIS CI-DESSUS.**

Avis 3 – CGT – transmis le 13 mai 2020

Le CHSCT demande dans le cadre de la prévention des Risques psychosociaux que les agents soient contactés par leur hiérarchie afin d'échanger régulièrement dans le cadre professionnel. Depuis le début du confinement, l'absence de tout lien entre des agents et leur hiérarchie a été rapportée dans différents secteurs (FSI, FL ...). Certains agents n'ont eu aucune instruction ou recommandation, ne reçoivent aucune information, le ou la responsable n'a organisé aucune réunion ni pris aucune nouvelle des collègues dont il ou elle a la responsabilité parfois depuis le début du confinement. D'autres agents reçoivent parfois des informations hors cadre professionnel.

**LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DU CHSCT DE SORBONNE UNIVERSITÉ APPROUVENT A
L'UNANIMITÉ (3 CGT, 3 REUNIS, 1 ALLIANCE DE L'UNSA ET NON SYNDIQUES, 1 SGEN-CFDT, 1 SNPTES)
L'AVIS CI-DESSUS.**

Avis 4 – CGT – transmis le 13 mai 2020

Le CHSCT souhaite s'assurer du fait que les agents en PCA sur site ou en travail à distance ont pu déposer des congés s'ils le souhaitaient entre le 11 et le 18 mai.

LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL DU CHSCT DE SORBONNE UNIVERSITE APPROUVENT A L'UNANIMITE (3 CGT, 3 REUNIS, 1 ALLIANCE DE L'UNSA ET NON SYNDIQUES, 1 SGEN-CFDT, 1 SNPTES) L'AVIS CI-DESSUS.

Avis 5 – CGT – transmis le 13 mai 2020

Le CHSCT demande quels sont les moyens mis en œuvre pour garantir la santé et la sécurité pour les agents de la formation continue et les stagiaires dont Mme la ministre a prévu de maintenir l'accueil à partir du 11 mai. Les TP et les évaluations prévus sont-ils maintenus et dans quelles conditions pour ces stagiaires et les personnels concernés ?

LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL DU CHSCT DE SORBONNE UNIVERSITE APPROUVENT PAR 8 VOIX POUR (3 CGT, 3 REUNIS, 1 SGEN-CFDT, 1 SNPTES) ET 1 ABSTENTION (1 ALLIANCE DE L'UNSA ET NON SYNDIQUES) L'AVIS CI-DESSUS.

Avis 6 – CGT – transmis le 13 mai 2020

Lors du comité technique il a été indiqué que « Le port du masque était obligatoire dans les transports en commun, et lors des déplacements dans l'enceinte des sites si la distanciation de 2 m n'est pas possible ou que fonctionne un dispositif de convection mécanique de l'air (ventilation, climatisation, etc.). Or ces mentions n'apparaissent plus dans le document fourni au CHSCT qui précise simplement de « Vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation ». Sachant qu'il est attesté que le virus a une durée de vie de l'ordre de 3h dans les aérosols et que c'est une voie de contamination possible, le CHSCT demande quelles sont les préconisations concernant les circulations d'air dans les locaux que les personnels sur site seront amenés à fréquenter en plus grand nombre dès lundi 18 mai. Le CHSCT souhaite en particulier savoir ce qu'il en est de la climatisation (par exemple au niveau de la tour centrale, de salles d'équipement scientifique, de plateformes techniques...), de la convection mécanique, des dispositifs d'aspiration et d'extraction d'air. Le CHSCT demande que lui soit communiquées les études déjà effectuées sur ce sujet. Quelles sont les préconisations de la direction de la prévention des risques professionnels et de la médecine de prévention ? Quelles seraient les conséquences si il fallait couper la climatisation des locaux où les fenêtres sont fixes sans aucune aération naturelle ? Le CHSCT demande que cette question soit étudiée aussi en prévision de l'élévation des températures et que des solutions soient proposées. Le CHSCT demande aussi la prise en compte de l'impact du port de masques pour nos collègues lors de l'exécution de leur travail lors du PCA2 et des périodes plus chaudes qui suivront. La pénibilité et les modes d'organisation du travail doivent être réévalués au regard du port des EPI.

LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL DU CHSCT DE SORBONNE UNIVERSITE APPROUVENT A L'UNANIMITE (3 CGT, 3 REUNIS, 1 ALLIANCE DE L'UNSA ET NON SYNDIQUES, 1 SGEN-CFDT, 1 SNPTES) L'AVIS CI-DESSUS.

Avis 7 – Responsabilité CGT – transmis le 13 mai 2020

Le CHSCT rappelle que les chefs d'établissements, les chefs de service et directeurs de laboratoire ont obligation de garantir la sécurité et la protection de la santé des agents placés sous leur autorité (art. 3-1 du décret n° 82-453, art. L4131-1 du code du travail). Ils ont sur ces points une obligation de résultats, et ils engagent leur responsabilité civile et pénale. L'épidémie de Covid-19 ne les relève pas de leurs obligations. Le CHSCT constate que de nombreux agents dont les assistants de prévention ont été laissés démunis lors de la mise en place à l'échelle des services de la déclinaison locale du PCA2 (renvoi vers l'intranet sans explication, absence de cadrage sur les mesures à faire appliquer au niveau des EPI, méconnaissance de la définition des risques professionnels tels que ceux liés au travail isolé et la façon de s'en prémunir, organisation de la restauration en l'absence de restauration collective, risques éventuels des systèmes de circulation d'air. Le CHSCT demande qu'un mail soit adressé aux services avant le démarrage du PCA2 permettant d'accéder rapidement à l'ensemble des fiches utiles pour l'organisation du travail et la prévention de la pandémie : mesures de prévention à mettre en œuvre, lavage de main, utilisation des masques, travail isolé ... Le CHSCT souhaite au préalable que soit précisés dans la note portant sur l'utilisation des masques l'importance de l'adaptation à la morphologie de chacun et de l'ajustement du masque ainsi que le fait que le masque à laver est à

stocker dans un contenant hermétique. Le CHSCT demande que soit corrigée la note qui indique la possibilité de remettre un masque lavable sans lavage intermédiaire alors que c'est interdit pour un masque jetable.

LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL DU CHSCT DE SORBONNE UNIVERSITE APPROUVENT PAR 5 VOIX POUR (3 CGT, 1 ALLIANCE DE L'UNSA ET NON SYNDIQUES, 1 SNPTES), 3 VOIX CONTRE (3 REUNIS) ET 1 ABSTENTION (1 SGEN-CFDT) L'AVIS CI-DESSUS.

Avis 8 – CGT – transmis le 13 mai 2020

Compte-tenu des perspectives et en attendant que la situation sanitaire permette de retrouver des conditions de travail normales, le CHSCT demande pour les nombreux agents qui travaillent à distance dans l'objectif de prévenir les risques professionnels induits par une situation non cadrée et d'améliorer la santé et la sécurité de ces agents la fourniture par l'employeur à tous les travailleurs à distance des équipements nécessaires : ordinateur équipé et doté des logiciels et périphériques ad hoc, téléphone ou modem 4G, chaise de bureau ... ; l'organisation de formations une information sur l'organisation du travail à distance, sur les modalités de réunion, de coordination, de contrôle du travail... ; une information sur les droits à la déconnexion : horaires de travail identifiés, encadrement des sollicitations, séparation claires de l'espace et du temps de travail et des activités privées... ; une information sur les risques liés au travail sur écran (fatigue oculaire, insomnie, TMS, ...), à l'utilisation prolongés d'écouteurs...

LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL DU CHSCT DE SORBONNE UNIVERSITE APPROUVENT PAR 5 VOIX POUR (3 CGT, 1 ALLIANCE DE L'UNSA ET NON SYNDIQUES, 1 SGEN-CFDT), 3 VOIX CONTRE (3 REUNIS) ET 1 ABSTENTION (SNPTES) L'AVIS CI-DESSUS.

Avis 9 – CGT – transmis le 13 mai 2020

Le CHSCT constate que le PCA2 avec une reprise d'activité progressive à compter du 18 mai 2020 à SU se fait sans possibilité de tests (virologiques ou sérologiques) pour les agents invités à revenir sur leur lieu de travail. La reprise était conditionnée à la possibilité de ces tests : leur absence ne permet pas une reprise sereine pour les agents de notre établissement. Les agents sont aussi confrontés à des conditions de transports particulièrement anxiogènes dans notre région. Le CHSCT demande que SU renforce la prévention des risques psychosociaux en particulier concernant :

- les personnels travaillant sur site : risques engendrés par l'angoisse de la contamination et de celle des proches, conflit de valeurs avec l'attachement au service public qui en résulte

- les personnels travaillant à domicile : risques liés au télétravail, exacerbés par l'absence de formation, par l'éloignement permanent du lieu de travail habituel et par des conditions souvent peu propices au maintien de la séparation vie privée/vie professionnelle

- les personnels en autorisation spéciale d'absence : perte de contact avec la situation de travail, perte de repères, sentiment d'abandon, sentiment de culpabilité

- les inégalités de traitement entre agents placés en télétravail et agents placés en ASA (congrés, primes, sentiment d'inutilité)

LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL DU CHSCT DE SORBONNE UNIVERSITE APPROUVENT PAR 3 VOIX POUR (3 CGT) ET 6 ABSTENTIONS (3 REUNIS, 1 ALLIANCE DE L'UNSA ET NON SYNDIQUES, 1 SGEN-CFDT, 1 SNPTES) L'AVIS CI-DESSUS.

Le président de Sorbonne Université



Jean CHAMBAZ